



Direction départementale de la cohésion sociale de Côte d'Or  
6, rue chancelier de l'hospital  
CS 15381 – 21053 DIJON Cedex

Tél. : 03 80 68 30 00 - Fax : 03 80 68 30 31 - [ddcs@cote-dor.gouv.fr](mailto:ddcs@cote-dor.gouv.fr)

## COMMUNIQUÉ

26 février 2014

# Créer et modifier votre association loi 1901 en ligne, c'est possible !

\* \* \* \* \*

Avec e-modification e-dissolution, les bénévoles ont la possibilité de déclarer, en quelques clics, les modifications intervenues dans la vie de leur association.

Depuis le 06 février 2014, il est possible de déclarer en ligne, à l'adresse suivante : <https://compteasso.service-public.fr/>

les modifications de l'équipe des administrateurs, du titre, de l'objet, du siège social, des statuts, de la liste des établissements, de la situation patrimoniale, de la composition d'une union ou d'une fédération, des coordonnées de gestion des associations ou sa dissolution.

E-modification e-dissolution est un téléservice complémentaire à e-crédation (mis en place en 2012) : les dirigeants n'ont plus à ressaisir les données d'identification de l'association déjà déclarée.

Les avantages de ce téléservice sont de permettre :

- le suivi de l'avancement du dossier ;
- une démarche plus rapide et plus fiable grâce aux contrôles de saisies tout au long de la démarche en ligne ;
- de recevoir le récépissé directement sur le compte association.

Vos contacts à la direction départementale de la cohésion sociale de Côte d'Or :  
Greffe des associations – Valérie SANTACROCE – Kim SCHNELLE  
"Promotion de la vie associative et renforcement du lien social" (service VALS)  
Accueil téléphonique et physique tous les jours de 9h à 12h – Tél. 03.80.68.31.00